

Lettre de Paul-Henri Spaak aux ministres des Affaires étrangères des Six (21 février 1953)

Légende: Le 21 février 1953, Paul-Henri Spaak adresse une lettre aux ministres des Affaires étrangères des États membres de la CECA leur annonçant la réunion de l'Assemblée ad hoc, le 6 mars 1953 à Strasbourg, afin d'examiner le projet de Constitution pour une Communauté européenne.

Source: Archives historiques des Communautés européennes, Florence, Villa Il Poggiolo. Fonds des institutions communautaires européennes, EC. Assemblée commune, PE1. Administration, PE1. A. Secrétariat, PE1.A-01.02. PE1-58.

Copyright: (c) Archives Historiques de l'Union européenne-Florence

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

 $http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_paul_henri_spaak_aux_ministres_des_affaires_etrangeres_des_six_21_fevrier_1953-fr-d452365a-d8bc-4d31-b435-400220fa1cc9.html$

1/2

Date de dernière mise à jour: 27/05/2014

27/05/2014



Lettre de Paul-Henri Spaak, Président de l'Assemblée ad hoc, aux Ministres des Affaires étrangères des Six Pays

Luxembourg, le 21 février 1953. 19a, rue Beaumont.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que l'Assemblée ad Hoc se réunira à Strasbourg, le 6 mars prochain. Elle examinera le projet de Constitution pour une Communauté Européenne que sa commission a préparé et qui est aujourd'hui terminé.

Le 10 mars, c'est-à-dire dans le délai qui leur avait été imparti, il me sera donc possible de vous remettre le travail dont vous aviez chargé les membres de l'Assemblée Commune de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Etant donné l'importance exceptionnelle de ce travail, il me semble qu'il serait bon d'organiser à Strasbourg, le 10 mars, une séance solennelle au cours de laquelle le projet de Constitution pourrait être déposé entre les mains des Ministres des six pays qui font partie de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Peut-être serait-il bon aussi d'inviter à cette cérémonie les Premiers Ministres des Gouvernements intéressés.

L'étape importante qui est franchie vers la création d'une Communauté Politique Européenne me paraît devoir être soulignée avec quelque éclat. Il serait bon d'indiquer que malgré toutes les difficultés rencontrées, l'Idée Européenne est en progrès.

Je vous serais donc reconnaissant de me faire savoir si vos collègues et vous-même pourriez accepter l'invitation que je vous adresserais officiellement.

Je me permets aussi d'attirer dès maintenant votre attention sur la procédure qui devrait être suivie pour l'examen ultérieur du projet de Constitution.

Si les Ministres des Affaires Etrangères croyaient devoir, comme c'est probable, convoquer une conférence diplomatique, il me paraît indispensable que certains membres de l'Assemblée ad Hoc et au moins ceux qui ont joué, en qualité de président ou de rapporteur de la Commission Constitutionnelle, un rôle particulièrement important, puissent être associés aux travaux de cette conférence. Leur expérience en la matière est grande et il est évident qu'ils pourraient, sur le travail accompli, donner des explications qui seraient de nature à faciliter grandement les futures négociations.

2/2

J'espère que vous voudrez bien examiner cette suggestion avec bienveillance.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

P. H. Spaak, Président de l'Assemblée ad Hoc.

Aux Ministres des Affaires Etrangères des Six Pays.

27/05/2014